

Le 23 février 2011 INS C

0307 HEP-BEJUNE, Rapport d'information bisannuel 2008-2010

1. Objet

Le concordat intercantonal créant une Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE) prévoit que les parlements des cantons partenaires soient saisis du rapport d'activités annuel de la HEP-BEJUNE. Le Comité stratégique a décidé que ce bilan sera rédigé chaque deux ans. Le document mentionné en titre présente les actions stratégiques mises en oeuvre par la HEP-BEJUNE durant la période 2008-2010. Ces actions s'inscrivent dans la vision à long terme et le plan de développement qu'elle a préalablement fixés. Le document a été accepté par le Comité stratégique de la HEP-BEJUNE lors de sa séance du 3 décembre 2010.

2. Bases légales

Article 25, alinéa 2 du concordat intercantonal créant une Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE) (Annexe du RSB 439.28).

3. Proposition

Le Grand Conseil prend connaissance du rapport d'information bisannuel 2008-2010 de la HEP-BEJUNE.

Au Grand Conseil

Certifié exact

Le chancelier :

